



## **CHARTE DE L'INTERNAT**

Fruit d'une expérience et d'une réflexion nourries avec chefs d'établissement, directeurs pédagogiques et étudiants depuis plus de vingt ans, l'internat propose un art de vivre-ensemble au service de l'excellence: c'est "l'esprit Saliège". Sa Charte énonce les droits et les devoirs de tout interne CPGE:

### **I/ Le bruit**

Il est l'ennemi de tous. Les surveillants seront particulièrement vigilants et exigeants sur ce point afin de conserver à l'internat sa fonction et sa vocation : un lieu de repos et de travail (musique avec écouteurs, conversations non bruyantes, utilisation des téléphones et des ordinateurs portables réduite au strict nécessaire pendant les créneaux de travail et éteints après 23h30).

### **II/ Horaires et vie quotidienne**

**Self** : Petit déjeuner 7h/9h30 (8h/10h en weekend), déjeuner 11h45/13h15, diner 18h45/19h45

**Laverie** : 8h à 20h30. Deux machines à laver et deux sèche-linges se trouvent au fond du couloir du RDC Ouest (Bâtiment Renoir). Les coupons de lavage et de séchage sont en vente à l'accueil, s'adresser à Sylvie Estrade. Tarifs : coupons bleus (10 lavages) 40€, coupons rouge (10 séchages) 20€.

**Lingerie** : draps, couvertures, oreillers et taies d'oreiller peuvent être fournis par l'internat. La distribution du linge propre se fera de 18h à 20h30, s'adresser aux surveillants. Chaque étudiant pourra déposer son linge de lit sale dans le charriot prévu à cet effet à la laverie (voir les horaires d'ouverture de la laverie) avec enlèvement hebdomadaire par l'entreprise de nettoyage.

**Internat** : 20h30/23h : Etude du soir obligatoire pour tout interne, 23h : fermeture de l'externat, retour impératif dans les chambres et fin des circulations, 23h30 : extinction des feux (obligatoire pour les 1ères années CPGE).

**Circulation** : Les garçons ne sont plus admis au 3ème étage (internat filles) dès 20h *y compris en weekend*; Les filles ne seront plus admises à l'internat des garçons après 22h *y compris en weekend*. **Toute circulation doit cesser au-delà de 23h**. Les retours de week-ends se feront obligatoirement avant 23h le dimanche soir, sauf entente préalable avec le responsable de l'internat dans le cas d'un retour plus tardif ou le lundi matin.

**Portails** : tous les jours de la semaine (sauf week-end), les 2 portails de Saliège ouvrent à 7h et sont refermés à 20h30. Il est donc impératif de sortir son véhicule ou de le rentrer avant cette limite horaire. Une courte ouverture de 15 minutes (22h45/23h) permettra aux 3/4 de sortir leur véhicule juste avant la fermeture de l'externat. En weekend le portail est fermé du samedi soir 23h au dimanche soir 18h pour le retour des internes.

**Infirmerie/consultations médicales** : au RDC Nord de l'internat (bâtiment Cézanne) l'infirmière Catherine Letourmy accueille les étudiants tous les jours de la semaine de 8h à 17h. Le Docteur Nadia El Mernissi-Maury reçoit en consultation tous les jours de 12h à 13h30.

Cyber espace, salle de musique, salle de musculation, gymnase, tennis et toute activité périscolaire ou de loisir cesseront à 20h30 pour laisser place à l'étude du soir.



### III / Sorties

Des sorties régulières sont incompatibles avec le travail qu'exige un cursus de classe préparatoire et ne sauraient être acceptées. **Toute sortie en soirée sur le temps d'étude doit faire l'objet d'une information explicite auprès du responsable d'internat** et est soumise à son accord. Des absences répétées après 20h30 non autorisées et non signalées donneront lieu à exclusion partielle ou définitive de l'internat.

**Pour les étudiants mineurs** une autorisation écrite des parents est demandée. Aucune sortie ne pourra être accordée sans ce document.

Les mercredis après-midi libres, le retour à l'internat devra se faire au plus tard à 17h.

**En week-end** où le dispositif d'autorisation n'est pas requis, les retours nocturnes se feront dans le plus grand silence et le respect total du repos des étudiants restés à l'internat. Toutes les règles de vie commune valables en semaine le restent en weekend (fin de circulation à 23h, fin de fréquentation de l'internat fille par les garçons à 20h et inversement etc...)

### IV / Hygiène

Chaque étudiant est responsable tout au long de l'année de la propreté de sa chambre ou de son studio qui devra être correctement tenu. Aspirateurs, balais, seaux et serpillères sont mis à disposition par l'internat. L'ordre et la propreté étant une condition de possibilité du travail et de la vie en communauté, l'équipe d'internat sera particulièrement vigilante dans ce domaine et assurera une vérification quotidienne.

Lors des départs en vacances, un rangement et un nettoyage approfondis de chaque chambre est exigé. L'espace commun (douche et lavabos) devra être entièrement désencombré afin que le personnel d'entretien puisse procéder au nettoyage.

Conformément à la loi, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux ainsi que d'y introduire et d'y consommer de l'alcool. Les frigos, micro-ondes sont strictement interdits à l'internat sauf autorisation spécifique pour raison médicale. La cuisine et le stockage de denrées périssables dans les chambres est formellement interdit. En revanche, une alimentation d'appoint (biscuits, céréales, jus de fruit, sodas, tisanes...) sous emballage ou conditionnement hermétique et dans des proportions raisonnables pourra être tolérée.

### V/ Sécurité/vols

En période scolaire ainsi que durant les congés, tout objet de valeur et tout argent liquide sont sous la responsabilité de son propriétaire. Il ne faut rien laisser dans les SAS (parfums, téléphones, ordinateur...). Dans chaque chambre et studio, un coffre de bureau à cadenas est à votre disposition. Durant la journée, chaque étudiant est tenu de fermer sa chambre à clef. L'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de vol ou de perte et il n'y aura donc aucune indemnisation.

### VI/ Personnes étrangères

L'Internat est strictement réservé aux internes. Conformément à la loi sur les établissements scolaires, la présence de toute personne étrangère, excepté les familles, est interdite. Les externes et 3/4 sont également soumis à cette règle.



## VII/ Dégradations du matériel

L'équipement du Lycée (informatique, matériel sportifs, locaux pédagogiques, sanitaires, matériel de nettoyage, salle de musique, parking et espaces verts etc...) est un bien commun que chaque étudiant s'engage à respecter. Les jeux de balle/ballon sont interdits dans les chambres et les couloirs de l'internat, aux abords des bâtiments ainsi que sur les parkings afin d'éviter tout dégât sur les lampadaires, fenêtres, rétroviseurs de voitures, etc...

Lors de l'étude du soir à l'externat, toute dégradation dans les salles de classes ou boxes doit être signalée au surveillant en poste. A l'internat, toute détérioration pourra donner lieu, selon le cas, à facturation.

## VIII/ Valiserie

Une possibilité de stockage temporaire pour les départs en vacances y compris les vacances d'été, est proposée aux internes qui le souhaitent. Les affaires entreposées devront être correctement emballées (pas de sacs poubelle) soigneusement étiquetées de vos noms prénoms et classes; sans oublier la signature d'une consigne de dépôt au bureau de l'équipe d'internat.

## IX/ Dispositif de fin d'année

Tout étudiant qui s'apprête à quitter Saliège doit observer un certain nombre de formalités préalables au départ :

1/ Informer au plus tôt le Directeur des études et le Chef d'Etablissement de manière explicite afin de prévoir toute disposition d'accompagnement.

2/ Passer par le dispositif départ : au minimum 48h avant votre départ prévenir par mail l'intendance et la comptabilité. Après 16h, la veille de votre départ : prendre contact avec l'équipe d'internat pour établir l'état des lieux. Votre chambre devra être nettoyée, laissée en bon état et la clé de votre chambre rendue sous peine de retenue sur votre caution. Cette visite contradictoire en votre présence vise à éviter tout litige ultérieur.

Penser à retourner les livres empruntés au CDI/ A utiliser le tri sélectif (bacs de collecte au RDC de l'internat (linge, vêtements, produits d'entretien, papeteries..., seront acheminés vers des associations humanitaires).

**L'équipe d'internat a pour mission de faire respecter ces règles qui garantissent un vivre ensemble harmonieux et un environnement de qualité: politesse, courtoisie, bonne humeur et respect des autres constituent des repères essentiels pour une réussite d'études à la hauteur des ambitions de chacun. L'admission suppose l'adhésion au projet d'internat et le respect de sa charte.**

Le Chef d'Etablissement

Alain COPIN

Le Responsable de l'Internat

Samuel DUFAURE

Le Responsable Adjoint

Kazem KHALIFE

Directeur des études

Bernard LE FLOCH

L'étudiant

Lu et approuvé